

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 7 juin 2007

Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie

Référence : Gaz Métro – 2, document 7, page 7 de 127, lignes 15 et 16

Préambule :

« Par ailleurs, afin de jouer le rôle social qui lui revient, Gaz Métro souhaite axer son positionnement et surtout ses actions autour du concept de développement durable. »

Questions :

- 1.1 Veuillez définir le concept de « développement durable » utilisé par Gaz Métro.
 - 1.2 En fonction de la définition donnée en 1.1, veuillez indiquer ce que signifie la phrase suivante : « Gaz Métro doit ainsi mettre en place dès maintenant les conditions qui assurent une rentabilité optimale, afin d'être en mesure d'appuyer le développement durable de ce marché dans l'avenir. » (page 7, lignes 21 à 23)
-

Réponses :

- 1.1 Gaz Métro s'appuie sur le concept de développement durable tel que défini par la Commission des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, qui publiait, en 1987, le Rapport Brundtland, du nom de sa présidente, Gro Harlem Brundtland, et intitulé *Notre avenir à tous*. De ce rapport est issue la définition la plus célèbre du développement durable qui est « *Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* ». Il s'agit, dans toutes activités de développement, de prendre en compte le caractère indissociable du progrès économique et social et la préservation de l'environnement.

Actuellement, dans son approche quotidienne, Gaz Métro, qui est une entreprise d'utilité publique détenant un monopole réglementé pour la distribution du gaz naturel au Québec, entend contribuer au mieux-être de la société en fournissant des approvisionnements énergétiques économiquement efficaces, en toute transparence, et dans le respect des gens et de l'environnement.

- 1.2 Voir Gaz Métro-2 document 7, page 7, lignes 17 à 20.